

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00154

Numéro SIREN : 829 338 870

Nom ou dénomination : 2T2M

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002695

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

GAP



218723

Dénomination : 2T2M
Adresse : plage Des Pommiers Baie Saint Michel 05230 Chorges - FRANCE-
n° de gestion : 2017B00154
n° d'identification : 829 338 870
n° de dépôt : A2019/002695
Date du dépôt : 02/12/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2019



218723

2T2M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.250,00 €uros
Siège social : PLAGE DES POMMIERS
BAIE ST MICHEL
05230 CHORGES

829 338 870 RCS GAP

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

I

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre, à 18 heures, au siège social,

Monsieur JARDEL Frantz,

Demeurant : Les Jardins de PRACHARD, Les Coqs Sud, 05130 SIGOYER.

Propriétaire de la totalité des 125 actions composant le capital social de la Société "2T2M",

Associé unique de ladite Société,

Déclare, qu'en application de l'article L223-42 du Code de Commerce, l'associé unique doit statuer sur la poursuite de l'activité, suite à la perte de la moitié des capitaux propres :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique,

Décide après examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuvés par la décision de l'associée unique en date du 28 Juin 2019, et au constat de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décide de ne pas dissoudre de manière anticipée la société.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est mis fin à l'assemblée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

La Présidence

